

---

## **COMMISSION 4 : FINANCES, CITOYENNETÉ, MOYENS DES SERVICES**

### **POLITIQUE 41 - FINANCES, MOYENS DES SERVICES**

#### **41-5 DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - 2021**

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les prévisions de dépenses et de recettes inscrites au budget pour en optimiser l'utilisation avant la clôture de l'exercice.

Elle intègre comme chaque année des ajustements sur les crédits d'investissement pour tenir compte du rythme de réalisation des opérations et prévoit des inscriptions complémentaires en fonctionnement pour faire face aux dépenses prévues d'ici la fin de l'exercice. Cette année, cette seconde décision modificative intègre par ailleurs un ajustement important à la hausse de l'inscription en recette au titre des droits de mutation, compte tenu du niveau de recette enregistrée sur le dix premiers mois de l'année.

En investissement, cette décision modificative se caractérise par le report de près de 7,6 M€ de crédits inscrits en matière de subventions d'équipement compte tenu d'un retard dans la réalisation des projets financés, notamment des projets initiés dans le cadre du fonds de soutien et de transition pour l'Ille-et-Vilaine. C'est le cas en particulier pour le financement des travaux de restructuration des établissements pour personnes âgées ou personnes handicapées (- 2,9 M€), le subventionnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (- 1,4 M€) et les aides sur les dispositifs de soutien aux territoires (- 0,8 M€).

Il est également proposé une réduction de 1,6 M€ des crédits destinés à l'acquisition de matériels en raison de retards de livraison liés notamment à la pénurie de composants.

Les crédits consacrés aux travaux d'équipement départementaux, voirie, bâtiments et terrains, sont en revanche globalement maintenus avec des transferts entre opérations tenant compte de leur état d'avancement.

En fonctionnement, les ajustements de crédits restent limités et se soldent par une augmentation des charges de 0,7 M€. Les modifications d'inscriptions proposées portent notamment sur le fonds de péréquation des droits de mutation au titre desquels il est prévu l'inscription de 0,9 M€ supplémentaires.

Sur le volet des recettes, l'inscription budgétaire au titre des droits de mutation à titre onéreux progresse fortement, à hauteur de 30 M€, au vu des recettes déjà enregistrées cette année, portant à 230 M€ le montant inscrit à ce titre. Compte tenu par ailleurs des recettes supplémentaires, en provenance notamment de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre du financement des dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie, cette étape budgétaire se solde par une augmentation sensible des recettes de fonctionnement à hauteur de 33,4 M€.

Parallèlement, les recettes d'investissement hors emprunts augmentent de 1,9 M€ avec notamment l'inscription complémentaire de 0,8 M€ de produits liés à la vente de biens immobiliers et matériels et une hausse de 0,5 M€ des financements attendus sur des projets d'équipement départementaux correspondant essentiellement à l'actualisation de la dotation de soutien à l'investissement des départements.

Ces diverses propositions permettent une réduction importante du recours prévisionnel à l'emprunt de 43,7 M€ qui passe de 123,5 M€ à 79,8 M€.

Après ces ajustements, l'équilibre de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2021 s'établit comme suit :

	Dépenses				Recettes			
	BP+DM1 en M€	DM2 en M€	Crédits votés en M€	Variation	BP+DM1 en M€	DM2 en M€	Crédits votés en M€	Variation
Fonctionnement	923,31	+ 0,66	923,96	+ 0,1 %	1 013,44	+ 33,38	1 046,82	+ 3,3 %
<i>dont travaux en régie</i>					4,50	0,00	4,50	0,0 %
Investissement *	241,09	- 9,09	232,00	- 3,8 %	27,48	+ 1,86	29,34	+ 6,8 %
<i>dont production immobilisée</i>	4,50	0,00	4,50	0,0 %				
<b>Total</b>	<b>1 164,39</b>	<b>- 8,43</b>	<b>1 155,96</b>	<b>- 0,7 %</b>	<b>1 040,93</b>	<b>+ 35,24</b>	<b>1 076,17</b>	<b>+ 3,4 %</b>
Ajustement sur l'emprunt d'équilibre					123,47	- 43,67	79,80	- 35,4 %

\* hors reprise du résultat, emprunt revolving, emprunt de refinancement et emprunt d'équilibre, yc travaux en régie

## **I – Une augmentation des recettes résultant essentiellement de la forte revalorisation du produit des droits de mutation et de l'actualisation des concours versés par la CNSA**

### **1 – Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement augmentent de 33 382 K€ du fait principalement de l'inscription d'un montant complémentaire de 30 000 K€ sur le produit des droits de mutation par rapport aux montants estimés au budget primitif. Cet ajustement à la hausse traduit la forte activité sur le marché immobilier sur l'année 2021. Le montant est ainsi actualisé à 230 000 K€. L'évolution positive s'explique également par une revalorisation globale de 5 067,92 K€ des dotations versées par la CNSA dont 2 805,29 K€ au titre du financement des dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie et 1 572,19 K€ au titre de la compensation financière qui sera perçue en 2021 dans le cadre de la mise en œuvre de l'avenant 43 pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile.

En revanche, il est procédé à des réductions avec, en particulier, une baisse de 972,87 K€ des attributions du fonds de péréquation fondé sur les droits de mutation à titre onéreux en raison d'un produit du fonds national mis en répartition moins élevé que celui prévu initialement du fait d'une mise en réserve décidée par le Comité des finances locales. Compte tenu de la hausse enregistrée en dépenses sur le prélèvement au titre du fonds, la contribution nette du Département au dispositif de péréquation des DMTO s'accroît donc de 2 000 K€, portant cette contribution à 8 500 K€.

Par ailleurs, le produit des recouvrements des indus et des dépenses d'aide sociale est réduit de 350 K€ et les financements attendus du FSE dans le cadre de la gestion déléguée de la subvention globale au titre du programme opérationnel national pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole sont diminués de 543,05 K€.

### **2 – Les recettes d'investissement**

L'augmentation de 1 855,67 K€ des recettes d'investissement hors emprunts résulte notamment de l'inscription de 845,26 K€ de produits escomptés dans le cadre de la vente de biens immobiliers et de matériels. Il est également ajusté à la hausse de 1 081,53 K€ la dotation de soutien à l'investissement des départements compte tenu du calendrier de réalisation de certains travaux éligibles et de 202,47 K€ les recettes relatives à des remboursements de dépenses d'investissement mandatées sur exercices antérieurs dont des avances sur des marchés de travaux pour cause de sous-traitance.

**II – Une réduction des dépenses réelles liée principalement à des reports de crédits sur des financements attribués en raison du décalage de réalisation des projets**

**COMMISSION 1  
ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENT EQUILIBRE DES TERRITOIRES, TRANSITIONS**

	<b>BP + DM1 en K€</b>	<b>DM2 en K€</b>	<b>Total en K€</b>
<b>Crédits de fonctionnement</b>	<b>21 186,66</b>	<b>+ 692,51</b>	<b>21 879,17</b>
11 – Mobilités	11 565,56	+ 695,78	12 261,34
12 – Aménagement et développement des territoires	913,95	+ 30,16	944,11
13 – Aménagement numérique du territoire	203,88	0,00	203,88
14 – Tourisme	1 717,11	0,00	1 717,11
15 – Innovation, Attractivité, Europe	457,79	- 50,44	407,36
16 – Economie sociale et solidaire	761,10	0,00	761,10
17 – Agriculture	4 453,67	+ 20,33	4 474,00
18 – Environnement	1 113,61	- 3,33	1 110,28
<b>Crédits d'investissement</b>	<b>71 890,54</b>	<b>- 4 479,14</b>	<b>67 411,40</b>
11 – Mobilités	48 997,16	- 2 531,46	46 465,69
12 – Aménagement et développement des territoires	9 930,82	- 426,48	9 504,34
13 – Aménagement numérique du territoire	4 370,82	0,00	4 370,82
14 – Tourisme	230,34	0,00	230,34
15 – Innovation, Attractivité, Europe	4 442,61	- 1 356,72	3 085,89
16 – Economie sociale et solidaire	5,00	0,00	5,00
17 – Agriculture	2 443,27	- 3,27	2 440,00
18 – Environnement	1 470,53	- 161,22	1 309,31
<b>Total Environnement, Aménagement équilibré du territoire, Transitions</b>	<b>93 077,20</b>	<b>- 3 786,63</b>	<b>89 290,57</b>

<b>Encours d'autorisation de programme</b>	<b>199 785,19</b>	<b>+ 840,98</b>	<b>200 626,16</b>
11 – Mobilités	110 330,99	+ 860,86	111 191,86
12 – Aménagement et développement des territoires	42 061,44	0,00	42 061,44
13 – Aménagement numérique du territoire	11 110,84	0,00	11 110,84
14 – Tourisme	498,74	0,00	498,74
15 – Innovation, Attractivité, Europe	24 778,03	0,00	24 778,03
17 – Agriculture	6 089,80	- 14,65	6 075,15
18 – Environnement	4 915,35	- 5,24	4 910,11

**Politique 11 – Mobilités**

L'augmentation des crédits de fonctionnement de 695,78 K€ résulte principalement de l'inscription de 750 K€ de crédits pour couvrir des dépenses de stockage et de traitement des eaux suite à la détection d'une pollution des eaux sur le site du Hil, à proximité du chantier de construction de la plateforme logistique. En parallèle, des études sont en cours pour déterminer l'origine de la pollution et une déclaration de sinistre a été déposée auprès des assurances.

En revanche, il est procédé à une réduction de 50 K€ de la ligne relative à l'entretien du matériel roulant affecté à la voirie en raison d'une moindre sollicitation des prestataires extérieurs sur l'année 2021.

---

La réduction de 2 531,46 K€ des crédits d'investissement s'explique notamment par le report sur 2022 de 1 000 K€ de crédits inscrits au titre de la réalisation de la fin des travaux de mise à 2 x 2 voies de l'axe Bretagne-Anjou dont 600 K€ de crédits destinés au financement de l'opération de construction du pont-rail sur la commune de Martigné-Ferchaud afin de les adapter au nouvel échancier de versement du solde à SNCF Réseau. 400 K€ de crédits consacrés aux études et travaux de modernisation sur les routes départementales sont également reportés afin de les adapter aux dépenses qui seront effectivement réalisées cette année.

Par ailleurs, des crédits à hauteur de 422,68 K€ affectés à l'acquisition de matériels roulants de voirie par le service garage sont rephasés sur 2022 en raison des difficultés rencontrées dans les commandes et les livraisons de véhicules lourds liées notamment à la pénurie de composants.

208,2 K€ de crédits sur le programme de construction des centres d'exploitation routière sont reportés compte tenu notamment du décalage de l'achat du terrain destiné à l'opération de réalisation du centre de Saint-Aubin-du-Cormier.

L'augmentation de 860,86 K€ de l'encours d'autorisation de programme se justifie notamment par une revalorisation de 828,01 K€ des enveloppes relatives au programme de construction des centres d'exploitation routière correspondant à l'actualisation du coût de certaines des opérations. Il est également procédé à la révision à la hausse de 376,05 K€ de l'AP destinée à l'acquisition de matériels roulants de voirie pour permettre d'engager de nouvelles commandes dès le début d'année prochaine.

En revanche, les AP relatives à l'aménagement en 2 x 2 voies des axes Rennes-Redon et Rennes-Angers sont réduites de 499 K€ afin de les ajuster aux montants définitifs des travaux.

## **Politique 12 – Aménagement et développement des territoires**

Les crédits de fonctionnement augmentent de 30,16 K€ du fait principalement de l'inscription de 35 K€ de crédits complémentaires pour la rémunération et la prise en charge des frais de déplacement des architectes conseillers en raison d'une augmentation des vacations sollicitées.

Les crédits d'investissement enregistrent une baisse de 426,48 K€ compte tenu principalement du report de 400 K€ de crédits contrats de territoire au regard du rythme de programmation des projets subventionnés.

## **Politique 15 – Innovation, Attractivité, Europe**

La réduction des crédits de fonctionnement de 50,54 K€ s'explique par la restitution de crédits inscrits en matière de subventions dont 40,44 K€ au titre du financement de projets innovants dans les domaines de compétence des politiques publiques départementales en raison d'actions moindres que prévues.

Les crédits d'investissement diminuent de 1 356,72 K€ compte tenu du report de crédits dédiés au financement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 afin de les ajuster à l'état d'avancement des projets subventionnés et sur le CPER pour la période 2021-2027 en raison d'une mise en œuvre moins rapide que prévue.

## **Politique 17 – Agriculture**

Les crédits de fonctionnement augmentent de 20,33 K€ en raison principalement de l'inscription de 20,28 K€ de crédits en matière de subventions dont 9,5 K€ au titre du dispositif de soutien aux agriculteurs en difficulté et 12 K€ dans le cadre de la mesure agro-environnementale en faveur de la conservation des races menacées sur les exploitations agricoles. Dans ce cadre, il est proposé à la création d'une nouvelle autorisation

d'engagement d'un montant de 24 K€ pour permettre l'instruction de nouvelles demandes de financement.

La réduction de 3,27 K€ des crédits d'investissement et de 14,65 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte d'un ajustement aux montants effectivement attribués de l'enveloppe consacrée au programme en faveur de l'agriculture.

### Politique 18 – Environnement

La diminution des crédits de fonctionnement de 3,33 K€ s'explique par le report de crédits contrats de territoire afin de les ajuster aux besoins réels de paiement.

Les crédits d'investissement sont réduits de 161,22 K€ du fait principalement du report de 205 K€ de crédits affectés à des opérations foncières à visée environnementale afin de les adapter au planning actualisé.

La réduction de 5,24 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte d'un ajustement aux aides effectivement attribuées sur le programme des bassins versants.

## COMMISSION 2 PROTECTION DE L'ENFANCE ET EGALITE DES CHANCES

	BP + DM1 en K€	DM2 en K€	Total en K€
<b>Crédits de fonctionnement</b>	<b>208 940,93</b>	<b>- 562,80</b>	<b>208 378,13</b>
21 – Enseignement 2 <sup>ème</sup> degré	26 789,35	- 295,30	26 494,04
22 – Autres cycles d'enseignement	144,65	- 2,35	142,30
23 – Culture	8 788,40	- 108,05	8 680,35
24 – Sport	3 306,52	- 13,54	3 292,98
25 – Jeunesse	1 442,72	- 32,00	1 410,72
26 – Famille, Enfance, Prévention	168 438,54	- 111,56	168 326,98
27 – Politiques transversales	30,75	0,00	30,75
<b>Crédits d'investissement</b>	<b>43 268,48</b>	<b>- 571,41</b>	<b>42 697,07</b>
21 – Enseignement 2 <sup>ème</sup> degré	35 031,71	+ 283,79	35 315,50
23 – Culture	1 440,20	- 30,00	1 410,20
24 – Sport	4 290,88	- 381,15	3 909,73
25 – Jeunesse	397,86	- 50,00	347,86
26 – Famille, Enfance, Prévention	2 107,83	- 394,05	1 713,78
<b>Total Protection de l'enfance et Egalité des chances</b>	<b>252 209,41</b>	<b>- 1 134,21</b>	<b>251 075,21</b>

	BP + DM1 en K€	DM2 en K€	Total en K€
<b>Encours d'autorisation de programme</b>	<b>178 273,49</b>	<b>+ 1 309,74</b>	<b>179 583,24</b>
21 – Enseignement 2 <sup>ème</sup> degré	160 116,34	+ 1 309,74	161 426,08
23 – Culture	4 744,29	0,00	4 744,29
24 – Sport	7 817,57	0,00	7 817,57
25 – Jeunesse	760,36	0,00	760,36
26 – Famille, Enfance, Prévention	4 834,94	0,00	4 834,94

### Politique 21 – Enseignement 2<sup>ème</sup> Degré

Les crédits de fonctionnement sont diminués de 295,3 K€ en raison notamment de la restitution de 226,19 K€ de crédits inscrits au titre des participations attribuées aux collèves dans l'organisation des voyages éducatifs compte tenu de l'annulation des séjours liée au contexte sanitaire. Il est également rendu 140,39 K€ de crédits de dotations versées aux établissements secondaires au titre de l'aide à la restauration du fait d'un nombre d'élèves demi-pensionnaires boursiers moins important que celui prévu initialement.

---

L'augmentation des crédits d'investissement de 283,79 K€ s'explique principalement par l'inscription de 358,72 K€ de crédits complémentaires sur le plan de maintenance des collèges pour permettre d'engager des interventions qui n'ont pu être réalisées en 2020 en raison du contexte sanitaire et tenir compte de la hausse des coûts des travaux liés à la pénurie de certains matériaux. Sur le programme de restructuration et d'extension des collèges, 83,83 K€ de crédits sont rephasés sur 2021 afin de les adapter aux dépenses qui seront effectivement réalisées sur l'exercice.

En revanche, il est reporté 200 K€ de crédits alloués à l'opération de réalisation du collège de Bréal-sous-Montfort afin de tenir compte de l'échéancier actualisé des travaux.

La hausse de 1 309,74 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte principalement d'une revalorisation de 1 026,75 K€ des enveloppes relatives au programme de restructuration et d'extension des collèges afin de les ajuster aux montants actualisés de certaines opérations. L'AP consacrée au plan de maintenance des établissements est également révisée de 366,67 K€ pour permettre le lancement de nouvelles interventions d'ici la fin de l'année.

### **Politique 22 – Autres cycles d'enseignement**

La diminution des crédits de fonctionnement de 2,35 K€ résulte d'un ajustement des crédits en matière de subventions versées aux organismes d'autres cycles d'enseignement.

### **Politique 23 – Culture**

Les crédits de fonctionnement sont réduits de 108,05 K€ en raison principalement du report de 91,02 K€ de crédits contrats de territoire en faveur des actions culturelles compte tenu de l'annulation de plusieurs manifestations liée au contexte sanitaire. Il est par ailleurs procédé à une diminution de 12,03 K€ des crédits de subventions dans le cadre du « Plan Musiques » du fait d'une légère baisse du nombre de musiciens intervenants.

La baisse des crédits d'investissement de 30 K€ correspond au report sur les exercices ultérieurs de crédits affectés à l'opération de réhabilitation du musée Manoli pour tenir compte de l'état d'avancement des travaux.

### **Politique 24 – Sport**

La réduction de 13,54 K€ des crédits de fonctionnement résulte essentiellement de la restitution de 117,74 K€ de crédits en matière de subventions en raison du report de plusieurs manifestations sportives du fait du contexte sanitaire.

En revanche, sur les contrats de territoire, il est rephasé 95,25 K€ de crédits sur 2021 pour permettre d'accélérer le paiement de dossiers.

Les crédits d'investissement sont diminués de 381,15 K€ en raison principalement du rephasage sur les exercices ultérieurs de 323,65 K€ de crédits contrats de territoire destinés au financement des bâtiments et équipements sportifs territoriaux et de 45 K€ de crédits inscrits au titre des aides à l'acquisition de matériel sportif des clubs afin de les ajuster à l'état d'avancement des projets subventionnés.

### **Politique 25 – Jeunesse**

La baisse des crédits de fonctionnement de 32 K€ correspond à un ajustement des crédits en matière de subventions destinées à l'accompagnement du Centre régional information jeunesse Bretagne et au financement de projets innovants en raison d'un nombre de dossiers en lien avec les politiques départementales pour la jeunesse moindre que prévu.

La réduction de 50 K€ des crédits d'investissement résulte notamment d'un report de 25 K€ de crédits destinés au financement du projet de création d'un tiers-lieu d'innovation

---

sociale porté par l'Université de Rennes 2 au regard de l'état d'avancement du projet. Il est également rephasé sur les exercices suivants 25 K€ de crédits inscrits dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement des structures accueillant des jeunes afin de les adapter aux besoins réels de paiement.

### **Politique 26 – Famille, Enfance, Prévention**

Les crédits de fonctionnement diminuent de 111,56 K€ en raison notamment d'une baisse de 350 K€ de crédits destinés aux versements d'aides financières dans le cadre du fonds de la petite enfance compte tenu d'une activité fortement impactée par le contexte sanitaire. Il est également procédé à une réduction de 35,66 K€ de crédits inscrits au titre des actions de PMI dans les écoles maternelles.

En revanche, sur le champ de la protection de l'enfance, les crédits sont globalement augmentés de 313,98 K€. Il est notamment inscrit 200 K€ de crédits complémentaires sur les lignes de rémunération des assistants familiaux pour couvrir l'augmentation du SMIC et tenir compte de l'augmentation des capacités d'accueil. Il est par ailleurs prévu 113,98 K€ de crédits supplémentaires en matière de dotations aux établissements pour financer certaines dépenses liées à la crise sanitaire supportées par les foyers de l'enfance et des maisons d'enfants à caractère social. Enfin, 300 K€ supplémentaires sont inscrits pour les dépenses de transport des enfants confiés.

La réduction de 394,05 K€ des crédits d'investissement s'explique essentiellement par le report de 384,05 K€ de crédits alloués à l'accompagnement des établissements du secteur de la protection de l'enfance dans le financement d'opérations de restructuration et de travaux visant à améliorer les conditions d'accueil des jeunes afin de les ajuster au rythme de réalisation des projets subventionnés.

**COMMISSION 3**  
**SOLIDARITES ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS**

	<b>BP + DM1 en K€</b>	<b>DM2 en K€</b>	<b>Total en K€</b>
<b>Crédits de fonctionnement</b>	<b>434 244,89</b>	<b>+ 153,64</b>	<b>434 398,53</b>
31 – Personnes handicapées	160 166,90	+ 264,31	160 431,21
32 – Personnes âgées	137 486,60	- 99,91	137 386,70
33 – Insertion	135 001,40	+ 19,46	135 020,86
34 – Actions sociales diverses	66,11	0,00	66,11
35 – Coopération et solidarité internationales	976,31	- 30,22	946,09
36 – Logement	547,57	0,00	547,57
<b>Crédits d'investissement</b>	<b>27 776,94</b>	<b>- 3 210,68</b>	<b>24 566,27</b>
31 – Personnes handicapées	3 157,51	- 1 698,78	1 458,73
32 – Personnes âgées	3 642,70	- 1 237,94	2 404,76
33 – Insertion	581,52	- 410,93	170,59
34 – Actions sociales diverses	6 615,68	+ 747,43	7 363,12
35 – Coopération et solidarité internationales	330,25	0,00	330,25
36 – Logement	13 449,28	- 610,46	12 838,81
<b>Total Solidarités et Lutte contre les exclusions</b>	<b>462 021,83</b>	<b>- 3 057,03</b>	<b>458 964,80</b>
<b>Encours d'autorisation de programme</b>	<b>89 030,62</b>	<b>- 3 908,72</b>	<b>85 121,90</b>
31 – Personnes handicapées	7 580,76	- 384,00	7 196,76
32 – Personnes âgées	16 101,25	- 3 124,30	12 976,94
33 – Insertion	637,32	0,00	637,32
34 – Actions sociales diverses	17 793,41	- 366,92	17 426,49
35 – Coopération et solidarité internationales	632,64	0,00	632,64
36 – Logement	46 285,24	- 33,50	46 251,74

**Politique 31 – Personnes handicapées**

La hausse de 264,31 K€ des crédits de fonctionnement résulte notamment de l'inscription de 170 K€ de crédits complémentaires sur les frais de transport adapté en raison du niveau de consommation constaté depuis le début de l'année lié à une augmentation des effectifs.

Les crédits d'investissement et l'encours d'autorisation de programme diminuent respectivement de 1 698,78 K€ et de 384 K€ en raison du report ou de la restitution de crédits destinés au financement des opérations de construction ou de rénovation des établissements accueillant des personnes handicapées du fait du retard dans la réalisation des projets initialement programmés cette année.

**Politique 32 – Personnes âgées**

La réduction des crédits de fonctionnement de 99,91 K€ résulte principalement d'un transfert sur le secteur de personnes handicapées de 95 K€ crédits inscrits initialement au titre de l'APA pour permettre de financer les mesures de l'avenant 43 engagées sur 2021.

Il est par ailleurs à noter que, sur les secteurs des personnes âgées et personnes handicapées, le Département a à mettre en œuvre l'avenant 43 portant sur les services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant de la convention collective de la branche de l'aide à domicile et pour lequel un rapport particulier est présenté dans le cadre de la session. Pour 2021, la dépense globale engagée par le Département, estimée à 1 700 K€,

---

pourra être couverte par des marges budgétaires constatées par ailleurs et sera partiellement compensée par un financement de la CNSA.

Les crédits d'investissement baissent de 1 237,94 K€ en raison essentiellement du report de 1 000 K€ de crédits destinés à la mise en place des mesures exceptionnelles de soutien à l'investissement en faveur des établissements d'accueil pour personnes âgées afin de lutter contre l'isolement et de maintenir les liens familiaux et affectifs compte tenu de l'état d'avancement des projets subventionnés.

La diminution de l'encours d'autorisation de programme de 3 124,3 K€ s'explique principalement par la restitution de crédits alloués à la politique d'aide à l'investissement des structures pour personnes âgées afin de les ajuster aux montants effectivement attribués.

### **Politique 33 – Insertion**

Les crédits de fonctionnement sont augmentés de 19,46 K€ en raison notamment de l'inscription de 79,1 K€ de crédits supplémentaires pour permettre la comptabilisation des admissions en non-valeur de recouvrement des indus d'insertion présentées dans le cadre de cette session.

En revanche, un crédit de 50,54 K€ en matière de participations notamment sur l'accompagnement des chantiers d'insertion est reporté, afin d'ajuster l'inscription budgétaire aux besoins réels.

La diminution de 410,93 K€ des crédits d'investissement résulte du report de crédits destinés au financement d'opérations immobilières et d'équipements d'associations partenaires dans le champ de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion notamment dans le cadre du plan de relance lié à la crise sanitaire au regard du rythme de réalisation des projets subventionnés.

### **Politique 34 – Actions sociales diverses**

L'augmentation des crédits d'investissement de 747,43 K€ s'explique principalement par le rephasage sur l'exercice de 835,17 K€ de crédits affectés au programme de construction et de restructuration des espaces sociaux communs sous maîtrise d'ouvrage déléguée afin de les caler à l'échéancier actualisé des appels de fonds sollicités par la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine.

La baisse de 366,92 K€ de l'encours d'autorisation de programme correspond essentiellement à un ajustement au coût définitif des travaux des enveloppes relatives aux opérations de construction des espaces sociaux communs de Maen-Roch et de Maurepas.

### **Politique 35 – Coopération et solidarité internationales**

La restitution de crédits de fonctionnement à hauteur de 30,22 K€ résulte principalement d'une réduction des lignes destinées à l'accueil de délégations compte tenu de l'annulation de visites dans le cadre du congrès mondial de la bio et d'un ajustement à la baisse de la participation versée à l'association Jeunes à travers le monde pour le financement de voyages à l'étranger impactés par la crise sanitaire.

Il est à noter la création d'une autorisation d'engagement d'un montant de 140,65 K€ au titre de la réalisation d'actions spécifiques autour du sport en lien avec les coopérations décentralisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan « Terre de jeux » sur la période de 2021 à 2024.

### **Politique 36 – Logement**

Les crédits d'investissement sont diminués de 610,46 K€ du fait notamment du rephasage sur les exercices ultérieurs de 548,02 K€ de crédits destinés aux différents dispositifs mis en place dans le domaine de l'habitat pour tenir compte de l'état

d'avancement des dossiers subventionnés. Il est ainsi reporté 447,94 K€ de crédits inscrits au titre du financement du nouveau programme national de renouvellement urbain de Rennes afin de les ajuster à la programmation.

La baisse de l'encours d'autorisation de programme de 33,5 K€ résulte principalement d'un ajustement aux montants effectivement attribués de l'enveloppe relative aux aides à l'accession à la propriété.

#### **COMMISSION 4 FINANCES, CITOYENNETE, MOYENS DES SERVICES**

	<b>BP + DM1 en K€</b>	<b>DM2 en K€</b>	<b>Total en K€</b>
<b>Crédits de fonctionnement</b>	<b>258 937,32</b>	<b>+ 374,78</b>	<b>259 312,10</b>
40 – Ressources humaines	167 084,88	+ 367,50	167 452,38
41 – Finances, Moyens des services	58 059,35	+ 670,70	58 730,04
42 – Sécurité	33 793,09	- 663,42	33 129,67
<b>Crédits d'investissement</b>	<b>93 649,21</b>	<b>- 825,26</b>	<b>92 823,95</b>
40 – Ressources humaines	110,32	- 37,35	72,97
41 – Finances, Moyens des services	83 132,61	- 1 602,26	81 530,35
42 – Sécurité	10 406,28	+ 814,35	11 220,63
<b>Total Finances, Citoyenneté, Moyens des services</b>	<b>352 586,53</b>	<b>- 450,48</b>	<b>352 136,05</b>

<b>Encours d'autorisation de programme</b>	<b>80 484,82</b>	<b>+ 654,10</b>	<b>81 138,92</b>
40 – Ressources humaines	148,12	- 20,00	128,12
41 – Finances, Moyens des services	55 945,42	- 213,12	55 732,29
42 – Sécurité	24 391,29	+ 887,22	25 278,51

#### **Politique 40 – Ressources humaines**

L'augmentation des crédits de fonctionnement de 367,5 K€ résulte essentiellement du redéploiement sur cette politique de 412,5 K€ de crédits inscrits au titre du fonds de soutien et de transition pour l'Ille-et-Vilaine pour financer l'accueil en formation de jeunes, soit apprenti.es, soit demandeur.euses d'emplois, soit stagiaires, dans les services départementaux afin de répondre aux difficultés d'insertion professionnelle provoquées par la crise sanitaire.

Dans ce cadre, il est proposé l'ouverture d'une autorisation d'engagement d'un montant de 206,5 K€ pour permettre le suivi des actions de formation de ces jeunes.

La réduction de 37,35 K€ des crédits d'investissement s'explique par le report de 17,35 K€ de crédits destinés aux acquisitions de matériels et la restitution de 20 K€ de crédits dédiés à l'attribution de prêts au personnel afin de les ajuster aux besoins réels.

La diminution de l'encours d'autorisation de programme de 20 K€ est due à la révision à la baisse de l'enveloppe relative aux prêts au personnel.

#### **Politique 41 – Finances, Moyens des services**

Les crédits de fonctionnement sont augmentés de 670,70 K€ en raison notamment d'une actualisation de 1 010,57 K€ du prélèvement au titre du fonds de péréquation fondé sur les droits de mutation à titre onéreux pour tenir compte du montant définitivement notifié.

En revanche, les crédits sont réduits de 412,5 K€ avec le transfert sur la politique des ressources humaines du reliquat de l'enveloppe en fonctionnement du fonds de soutien dans le cadre du financement du dispositif d'accueil en formation de jeunes dans les services départementaux.

---

Par ailleurs, 250 K€ de crédits destinés aux achats de produits et équipements de protection sanitaire et de 100 K€ de crédits inscrits au titre des dépenses de communication sont supprimés compte tenu des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

Il est à noter l'inscription d'une dotation complémentaire de 206,53 K€ sur la provision constituée pour faire face au risque de non recouvrement des sommes réclamées à l'association Espace Kiêthon qui correspondent aux échéances bancaires réglées par le Département en 2021 dans le cadre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt accordée à la structure.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des compte et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Elles visent la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondants aux titres émis par la collectivité dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement, et qui se traduira, à terme, par une demande d'admission en non-valeur. A ce titre, en concertation avec le Payeur départemental, il est proposé de constituer à partir de cette année 2021 une provision globale pour les créances de plus de deux ans qui ne font pas l'objet d'un traitement et d'un suivi particulier. La méthode de calcul retenue est l'application d'un taux forfaitaire de dépréciation de 15 % sur ce stock de créances. Le montant de la provision sera ajusté annuellement au regard d'un état de restes à recouvrer transmis par le comptable public et du montant déterminé par application du taux de dépréciation. Dans le cadre de l'étape budgétaire, il est donc proposé l'inscription d'une dotation d'un montant de 196,07 K€ au titre de 2021.

La baisse des crédits d'investissement de 1 602,26 K€ s'explique notamment par le report de crédits affectés aux dépenses informatiques pour un montant global de 869 K€. Il est principalement décalé sur l'année prochaine 1 166,19 K€ de crédits portant sur l'acquisition de matériels informatiques des services en raison de retards dans les livraisons liés à la pénurie de matières premières rencontrée par les fournisseurs. En revanche, il est inscrit 383 K€ de crédits complémentaires au titre de la réalisation des projets programmés dans le cadre de la feuille de route numérique pour tenir compte des besoins réels.

Sur les bâtiments, il est notamment procédé au report ou à la restitution de 511,37 K€ de crédits affectés au programme de maintenance des bâtiments des services au regard de l'état d'avancement de certaines opérations et notamment du projet de rénovation des locaux du collège Malifeu en vue d'accueillir des services du Département. Par ailleurs, 450 K€ de crédits destinés au projet d'acquisition en VEFA de nouveaux locaux au Village des collectivités à Thorigné-Fouillard sont reportés sur les exercices suivants afin les caler à l'échéancier actualisé des appels de fonds. En revanche, 318 K€ de crédits sont rephasés sur 2021 pour la réalisation des locaux techniques du Département dans le cadre de l'opération de réalisation de la plateforme logistique mutualisée sur le site du Hil à Noyal-Châtillon-sur-Seiche au regard de l'état d'avancement des travaux.

L'encours d'autorisation de programme diminue de 213,12 K€ en raison notamment de la réduction de 491,86 K€ de l'enveloppe relative à l'acquisition des véhicules des services afin de l'adapter aux montants engagés. Le programme de grosses réparation des bâtiments des services est également ajusté à la baisse à hauteur de 175,7 K€. En matière informatique, l'enveloppe destinée à la mise en œuvre de la feuille de route numérique est revalorisée de 383 K€ pour permettre de lancer de nouveaux projets.

## **Politique 42 – Sécurité**

La diminution de 663,42 K€ des crédits de fonctionnement résulte principalement d'un ajustement à la baisse de 600 K€ de la contribution versée au Service départemental d'incendie et de secours par rapport au montant qui avait été fixé par délibération du 11 février 2021 compte tenu du niveau d'exécution de la section de fonctionnement du SDIS

pour l'exercice 2021. La contribution serait ramenée à 30,94 M€, soit le montant soit le montant maximum nécessaire pour équilibrer la section de fonctionnement du SDIS.

L'augmentation de 814,35 K€ des crédits d'investissement s'explique notamment par le rephasage sur 2021 de 495 K€ de crédits destinés à l'opération de construction du CIS de Rennes Centre afin de les ajuster aux besoins réels de paiement. 477 K€ de crédits sont également rephasés sur l'exercice pour la partie relative aux locaux du SDIS dans le cadre de la réalisation de la plateforme logistique afin de les adapter à l'état d'avancement de l'opération.

La révision à la hausse de 887,22 K€ de l'encours d'autorisation de programme résulte principalement de l'actualisation de 581,91 K€ des enveloppes relatives au programme de construction de centres d'incendie et de secours pour tenir compte de l'estimation actualisée des montants des travaux.

**En conclusion, je vous propose :**

- ***d'approuver la décision modificative n° 2 2021 du budget principal détaillé dans le tableau ci-joint et les documents budgétaires ; le vote est effectué suivant la nomenclature budgétaire au niveau du chapitre ;***
- ***d'approuver la décision modificative n° 2 2021 des budgets annexes telle qu'elle figure dans les documents budgétaires et dont les montants sont synthétisés dans les tableaux joints ;***
- ***d'approuver les autorisations de programme et d'engagement telles qu'elles sont présentées dans les états annexés à la décision modificative ;***
- ***d'approuver la création des autorisations de programme et d'engagement millésimées 2021 suivantes :***

<b>Code</b>	<b>Objet</b>	<b>Encours</b>
<b>AGRIF007</b>	<b>MAE - Protection Races menacées</b>	<b>24 000,00 €</b>
<b>SERIF013</b>	<b>Terre de jeux</b>	<b>140 650,00 €</b>
<b>FORMF003</b>	<b>Formation Apprentis</b>	<b>206 500,00 €</b>

- ***d'inscrire une dotation complémentaire d'un montant de 206 527,33 € à la provision pour dépréciation des actifs circulants constituée pour faire face au risque du non recouvrement d'une créance auprès de l'association Espace Kiêthon (imputation 68 01-6817) ;***
- ***de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % des restes à recouvrer de plus de deux ans du budget principal, hors créances particulières traitées individuellement, et de réviser annuellement son montant selon cette méthode de calcul ;***
- ***d'inscrire une provision pour créances douteuses d'un montant de 196 072,37 € au titre de 2021 (imputation 68-01-6817) ;***
- ***de fixer le montant de la contribution définitive du Département au Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine, au titre de l'année 2021, à 30 940 000 €.***

LE PRESIDENT

**Jean-Luc CHENUT**